

C 08/2025

Vevey, le 26 mai 2025

Extension à 7 ans de la maintenance conclue dans le cadre du renouvellement de l'infrastructure informatique 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour tenir compte et aller dans le sens des vœux exprimés par le Conseil communal lors de l'adoption du préavis N°38/2024 portant sur le renouvellement de l'infrastructure informatique centrale et notamment les serveurs, le Service des systèmes d'information a négocié une maintenance plus longue avec le soumissionnaire ayant remporté l'appel d'offres pour les serveurs et le logiciel de virtualisation. Le prestataire retenu et le fabricant des serveurs sont entrés en matière sur cette demande et ont accordé les mêmes rabais sur une maintenance étendue à 7 ans au lieu des 5 ans initialement demandés dans l'appel d'offres. Des économies ayant été réalisées tant sur les montants prévus pour l'achat des serveurs que ceux pour les commutateurs réseau, le surcoût des 2 ans de maintenance supplémentaires a pu être absorbé par le préavis.

L'extension de la durée de maintenance à 7 ans (la durée maximale que le fabricant peut commercialiser selon ses représentants) ne porte par contre que sur les serveurs et le stockage, le logiciel de virtualisation ne pouvant être acheté que pour une durée maximale de 5 ans. Il n'y aurait de toute façon pas vraiment d'intérêt de pouvoir acheter une durée de maintenance plus longue pour un logiciel, dans la mesure où son prix ne dépend pas d'une tarification qui va augmenter en fonction de l'âge de l'équipement à maintenir.

Avec cette maintenance portée à 7 ans, les nouveaux serveurs qui offrent plus de processeurs, plus de cœurs, plus de mémoire vive et plus de capacité disque, ainsi que l'évolutivité de pouvoir accueillir encore des disques supplémentaires si nécessaire, devraient pouvoir être exploités jusqu'en 2032.

Parallèlement le Service des systèmes d'information a pu obtenir l'offre d'une société de brokers informatiques intéressée à racheter la plupart des équipements informatiques centraux (serveurs, commutateurs et baies de sauvegarde) au moment où ceux-ci seront désaffectés. Cela permettra de valoriser pour quelques milliers de Francs ces équipements et surtout de leur offrir une seconde vie (même si cela sera sans doute plutôt pour disposer de pièces de rechange pour des systèmes informatiques de même type encore en fonction).

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 26 mai 2025

Au nom de la Municipalité
le Vice-Syndic et la Secrétaire adj.


Vincent Imhof


Chloé Milner



Membre de la Municipalité délégué : M. Yvan Luccarini